

## **FORMULAIRE DE SUGGESTIONS**

### **CONSULTATIONS SUR LA SANTÉ PUBLIQUE**

**Avez-vous des commentaires ou des suggestions au sujet de la nouvelle Loi sur la santé publique?**

Vous pouvez transmettre vos commentaires à l'aide du présent. Vous pouvez nous rejoindre par courriel à [PHA@gov.nu.ca](mailto:PHA@gov.nu.ca) ou bien par fax 867-975-5733. Nous vous invitons à aborder les sujets ci-dessous ou tout autre sujet.

#### **Promotion de la santé**

1. Intégrer la promotion de la santé dans la nouvelle Loi.
2. Le rôle de l'Inuit Qaujimajatuqangit dans le cadre de la santé publique.
3. Utiliser les études d'impact sur la santé.
4. Normes minimales relatives à la valeur nutritive des aliments.
5. Normes d'habitation.
6. Programmes de promotion de la santé dentaire.

---

---

---

---

#### **Protection de la santé**

1. Prévenir les maladies transmissibles et non transmissibles.
2. Vaccination de la population.
3. Les pouvoirs des agents de la santé publique en cas d'épidémies et d'autres urgences en santé publique.
4. Ordonnances d'isolement et de quarantaine.
5. Sécurité alimentaire, y compris pour les aliments traditionnels.
6. Qualité de l'eau potable.
7. Règlements sur l'assainissement (eaux usées, ordures ménagères et sites d'enfouissement).

8. Souplesse accrue quant aux règlements de retrait relatifs aux terrains destinés à l'élimination des déchets.
9. Contaminants de l'environnement présents dans l'air (intérieur et extérieur), dans le sol et dans l'eau.
10. Réglementer les produits dangereux.
11. Interdire les herbicides et les pesticides ménagers.
12. Réglementer les établissements publics (salons de bronzage, salons de tatouage, etc.).
13. Trouver des solutions aux effets des changements climatiques sur la santé publique.
14. Vaccination et quarantaine des animaux ayant la rage.

---

---

---

---

### **Questions d'ordre général**

1. L'importance générale de protéger et de promouvoir la santé des Nunavummiut.
2. Assurer l'indemnisation sans égard à la faute pour dommage causé par un vaccin.
3. Protéger les agents de la santé publique contre les dommages au titre de la responsabilité civile causés dans le cadre de leurs fonctions.
4. Obligation du GDN d'informer le public ou d'autres parties en cas de risques graves pour la santé publique.
5. Protéger les renseignements personnels.
6. Émission d'ordonnances pour régler des problèmes de santé publique.
7. Appel ou examen des décisions des responsables de la santé.
8. Droit de poursuivre en justice dans le cas de dommages causés à la santé à la suite d'une violation de la Loi.
9. Augmenter le montant des amendes.
10. Sanctions contre les responsables d'entreprises qui commettent des infractions.

---

---

---

---

### **Gouvernance**

1. Rôle indépendant du médecin-hygiéniste en chef de la santé publique.
2. Qualifications professionnelles des agents de la santé publique.
3. Règles claires d'obligation de rendre compte des responsables de la santé.
4. Obligations de déclaration et de signalement des responsables de la santé.
5. Rôle des comités de santé publique – responsabilité envers le gouvernement municipal ou le GDN.

---

---

---

---

Vous pouvez inscrire vos coordonnées (facultatif) :

Nom : \_\_\_\_\_

Collectivité : \_\_\_\_\_

Tél. : \_\_\_\_\_

Courriel : \_\_\_\_\_